

- **Haïti sous des charbons ardents...**
- **La plateforme au pouvoir accepte de perdre la présidence sous la pression de la communauté internationale**
- **Visite surprise de Préval en République Dominicaine**
- **Duvalier : Appels d'organisations nationales et internationales pour lutter contre l'impunité**

## >> Haïti sous des charbons ardents...

Les observateurs s'interrogent sur la conjonction d'une série d'événements, les uns plus surprenants que les autres, en ce début d'année 2011 en Haïti.

L'apparition soudaine, le mercredi 26 janvier sur la scène politique nationale, d'un groupe d'anciens militaires, s'identifiant comme "fusils croisés d'Amérique noire" et affirmant leur volonté de sortir de l'exclusion, laisse se profiler des soubresauts politiques incertains pour les mois à venir, dans un contexte de fin de mandat présidentiel et de renouvellement bloqué des instances de pouvoir présidentiel, législatif et territorial.

Parallèlement, le 26 janvier, des partisans lavalas ont tenu un sit-in devant l'ambassade américaine (au nord-est de la capitale) pour

exiger la contribution de l'administration du président Barack Obama au retour physique de l'ex-président Aristide en exil en Afrique du Sud depuis 2004.

A côté des revendications pour un logement décent des personnes déplacées après le tremblement de terre du 12 janvier, le retrait de la plateforme au pouvoir "Inite", de la course à la présidence, la brusque entrée en scène d'anciens militaires et le mouvement de rues en faveur d'Aristide sont des faits marquants qui viennent se greffer, sur différents sujets de préoccupation politique : la crise électorale, le retour inattendu de l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier dans le pays, la visite surprise de René Préval en République Dominicaine à quelques semaines de la fin de son mandat présidentiel.

## >> La plateforme au pouvoir accepte de perdre la présidence sous la pression de la communauté internationale

Le mercredi 26 janvier 2011 la nouvelle a été confirmée. Face aux pressions de la communauté internationale, exigeant l'application des recommandations d'une commission technique de l'organisation des Etats américains (OEA), la plateforme au pouvoir "Inite" (Unité) accepte officiellement de faire retrait de son candidat à la course présidentielle.

Désormais, d'ici vraisemblablement le 20 mars 2011, ce seront Myrlande Hyppolite Manigat, créditée de 31.37 % dans les résultats préliminaires du 7 décembre 2010, et Joseph Michel Martelly (21.37%) qui s'affronteront au deuxième tour, au détriment de Jude Célestin (qui avait obtenu 22.48 % suivant les chiffres du Conseil électoral provisoire).

Le rapport de la commission technique de l'OEA préconisait de mettre Martelly à la place de Célestin, sur la base du nouveau décompte des procès-verbaux de la présidentielle du 28 novembre 2010, au cours de laquelle des fraudes et irrégularités massives ont été dénoncées.

Au lendemain de la remise du rapport, des proches du pouvoir ont semé des troubles au sud de la capitale, le vendredi 14 janvier.

Arrêtés par la Police Nationale d'Haïti (PNH), ils ont été libérés malgré l'évidence de leur participation à des troubles à l'ordre public et à des actes de vagabondage. Certains circulaient dans des véhicules portant des plaques minéralogiques de la République Dominicaine.

Faisant allusion aux pressions de la communauté internationale, dont la suppression de visas d'entrée aux États-Unis d'Amérique que détenaient plusieurs proches du pouvoir, le coordonnateur de la plateforme "Inite", le sénateur du département géographique du Sud-Est, Joseph Lambert, considère que la république d'Haïti n'est pas prête à faire face à un embargo, voire d'autres sanctions internationales.

Contacté par l'agence en ligne AlterPresse, un dirigeant de la plateforme "Inite", qui souhaite garder l'anonymat, évoque une "décision patriotique" dans les circonstances actuelles, où le pays se retrouve très affaibli.

Une douzaine de compétiteurs à la présidentielle, des dirigeants politiques ainsi que plusieurs organisations sociales continuent, malgré tout, d'exiger l'annulation du vote intervenu le 28 novembre,

en raison d'irrégularités flagrantes, notamment la violation du droit d'électeurs qui n'ont pas pu exercer leurs suffrages, parce que leurs noms ne figuraient pas sur les listes électorales partielles mises en place dans beaucoup de bureaux de vote par le Conseil électoral provisoire.

## >> Visite surprise de Préval en République Dominicaine

Alors que son mandat prend fin officiellement le 7 février 2011, le président René Garcia Préval s'est déplacé à Santo Domingo, le samedi 22 janvier, pour s'entretenir pendant 3 heures avec son homologue dominicain Leonel Fernandez.

Des interrogations fusent sur le caractère "impromptu" de la visite du chef d'Etat sortant haïtien en République Dominicaine, sur la teneur des discussions et sur le rôle que la République Dominicaine pourrait jouer dans le contexte de la crise post-électorale en Haïti, et d'expulsion de plus d'un millier de compatriotes (depuis début janvier 2011) du territoire voisin, sous prétexte de prévention de l'épidémie de choléra.

Au terme des échanges, la République Dominicaine annonce sa disposition à jouer un rôle de "médiateur" dans la crise en Haïti.

Le menu de ces échanges était le processus électoral, l'épidémie de choléra et le retour en Haïti de l'ex dictateur Jean Claude Duvalier, indique la presse internationale.

## >> Duvalier : Appels d'organisations nationales et internationales pour lutter contre l'impunité

Depuis le retour, en Haïti le 16 janvier, de l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier, qui avait fui le pays le 7 février 1986 (il y a 25 ans) face à la grogne populaire, de nombreuses voix, nationales et internationales, demandent l'ouverture d'une enquête approfondie sur les violations massives des droits de la personne qui ont caractérisé le régime entre 1971 et 1986.

Après Amnesty International, qui a transmis la semaine dernière une documentation aux autorités haïtiennes, la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) – qui a soumis de nombreux rapports à l'OEA sur la situation des droits humains durant la période de la dictature -, tient à rappeler aux autorités nationales leur obligation d'enquêter, de poursuivre, de punir et de remédier aux atteintes des droits de la personne qui constituent des violations du droit national et international, conformément aux garanties judiciaires voulues telles qu'établies au sein de la Convention Américaine des Droits de l'Homme, de même qu'au sein d'autres instruments applicables.

Entre-temps, une autre mission de 4 experts juridiques de l'OEA, en provenance du Canada, du Chili, du Mexique et de l'Uruguay, se trouve en Haïti, depuis le samedi 22 janvier, en vue d'accompagner la phase de contestations (du processus électoral) débutée le 24 janvier. Cette mission devra évaluer le processus, faire les observations et les recommandations correspondantes et, au besoin, fournir une assistance technique juridique sur la phase contentieuse, à la demande du Cep.

La discussion était centrée autour de la situation « compliquée » dans laquelle se trouve le pays, a déclaré à la presse dominicaine le chef de l'Etat haïtien, qui, accompagné du premier ministre Jean Max Bellerive et de l'ambassadeur dominicain en Haïti, Rubens Silié, a fait le voyage dans un hélicoptère d'un consul dominicain en Haïti.

A propos du retour depuis le dimanche 16 janvier 2011, de l'ex dictateur Jean Claude Duvalier, René Préval souligne que la Constitution ne reconnaît pas l'exil. L'ancien dictateur est en résidence surveillée et son cas est pris en charge par la justice, souligne Préval.

Préval s'est également montré favorable au retour de Jean Bertrand Aristide en Haïti. Aristide, qui s'est réfugié depuis 2004 en Afrique du Sud sous la pression de multiples mobilisations et d'un mouvement armé, rêve de revenir à Port-au-Prince. Ses sympathisants en Haïti ont lancé, le week-end dernier, un appel en faveur de l'émission d'un passeport diplomatique pour l'ex président.

« Le régime des Duvalier est [l'un des] premiers à avoir utilisé le viol pour punir les femmes qui voulaient défendre le droit à la parole », signale l'organisation "Solidarité des femmes haïtiennes (SOFA) qui entend « encourager toutes les victimes et toutes les familles de victimes à profiter pour porter plainte, afin que ce régime soit jugé comme il se doit ».

« Nous femmes d'Haïti avons bonne mémoire, nous nous sommes toujours battues contre l'impunité, nous sommes certaines que certaines valeurs sont universelles. Tout criminel, dictateur, doit être jugé, rendre compte à la justice, et c'est pour cela qu'en Haïti nous devons exiger le jugement du régime duvalériste afin d'obtenir justice et réparation ».

